

MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
SUR L'ETAT DES INTERPELLATIONS,
POSTULATS, MOTIONS, ETC.
EN SUSPENS AU 30 JUIN 2006 OU EN COURS D'ETUDE

Renens, le 12 janvier 2007/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 54 du Règlement du Conseil communal, au début de chaque année la Municipalité est tenue de donner la liste des propositions telles que définies à l'article 51 en suspens au 30 juin de l'année précédente.

Dans les anciennes dispositions, le délai pour répondre à une motion était de 6 mois. Avec les nouvelles dispositions et les nouvelles définitions entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005 ainsi que le nouveau Règlement du Conseil communal, les délais de réponses sont :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Pour un postulat : 6 mois- Pour une motion : 1 année- Pour une interpellation : réponse immédiate ou, au plus tard, dans la séance suivante. |
|---|

Après avoir établi l'inventaire, la Municipalité a constaté qu'elle n'avait pas répondu à un nombre relativement important de motions ou autres interventions.

Dans le présent document, il a aussi été établi la liste des postulats, motions et interpellations déposés depuis le début de la nouvelle législature.

Depuis maintenant 6 mois, la Municipalité s'est attelée à l'étude de dossiers importants tels que le Centre, les besoins urgents en bâtiments scolaires ou la parcelle de la Croisée (anciennement « Fly »). Le programme de législature est maintenant sous toit. Il y a des liens évidents entre ce programme et les interventions déposées au Conseil communal et qui sont encore en suspens.

La Municipalité tient à préciser qu'elle veut porter une attention toute particulière aux réponses qu'elle doit encore fournir. Dès lors, en fonction de la charge totale de travail que cela représente, elle tient à s'excuser de ne pas tenir tous les délais prévus mais s'engage à répondre à toutes les interventions au fur et à mesure de l'avancement de l'étude des dossiers.

Dès lors, elle vous présente, accompagnés de divers commentaires, l'inventaire suivant :

Motions, interpellations et pétitions en suspens déposées AVANT l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales du 1^{er} juillet 2005

- 1. Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion de M. Gilbert Stöckli du 7 décembre 2000 demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux / Pétition du 7 décembre 2000 de 319 personnes relative à une bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et création d'un poste de bibliothécaire / Motion du groupe libéral du 14 décembre 2000 concernant un projet de bibliothèque / Motion de M. Jacques Depallens intitulée "Bibliothèque sur le site de Verdeaux/ Pépinières", du 6 avril 2006 (Elle a été transformée en postulat le 2 mai 2006).**

Réponse : L'ensemble des motions qui sont en suspens concernent la création de bibliothèques et/ou médiathèques et font toujours partie des préoccupations de la Municipalité.

Dans le cadre de l'agrandissement du Collège du Léman, une augmentation de la surface actuelle de la bibliothèque a été étudiée et fait partie intégrante du projet.

La possibilité de créer une bibliothèque-médiathèque est prévue dans les études en cours liées au centre-ville.

L'opportunité et la faisabilité d'une bibliothèque sur le site de Verdeaux sera également étudiée.

Un préavis d'intention, dans lequel il sera répondu à l'ensemble des motions en suspens, sera déposé dans le courant de l'année 2008.

- 2. Motion de M. Alexandre Goedecke et consort intitulée "Asphyxie au Centre de Renens", du 29 mars 2001 / Question de M. Alexandre Goedecke concernant la circulation à double sens sur l'avenue du 14-Avril, du 31 mai 2001 / Motion de M. Paul Mettraux relative au parcage des véhicules au Centre-ville, du 6 septembre 2001 / Questions de M. Jean-Marc Reymond au sujet des réponses à l'interpellation de Mme Suzanne Sisto-Zoller relative au plan de circulation au centre de Renens, du 25 avril 2002.**

Réponse : Le plan de quartier P39 « Place du Marché », qui sera soumis à l'enquête publique, puis à l'approbation du Conseil communal au printemps 2007 traite aussi de la problématique du stationnement au centre-ville. Quant à la mise à double sens de l'avenue du 14-Avril, elle fait partie des préoccupations qui figurent dans le programme de législature de la Municipalité. Il sera donc répondu à l'ensemble des préoccupations liées au centre-ville dans le courant de l'année 2007 par le biais du préavis lié à ce plan de quartier. Quant à la mise à double sens de l'avenue du 14-Avril, les études sont prévues au plan des investissements en 2008. Ce dernier point est très fortement attaché à l'avancement des études et travaux liés au centre-ville.

- 3. Motion de M. Jacques Studer pour l'étude et l'analyse des places de jeux et de détente mises à disposition de la jeunesse dans la Commune, du 6 septembre 2001.**

Réponse : Le contenu de cette motion ainsi que les questions soulevées par le motionnaire seront reprises dans le cadre du programme de législature 2006-2011. Ce point fera aussi partie des préoccupations du délégué jeunesse. Il sera répondu à cette motion début 2008.

- 4. Motion de Mme Myriam Romano-Malagrifa intitulée « Demande de réponse municipale à la motion intitulée sécurité et aménagement du collège de Sous-Biondes », du 8 décembre 2005**

Réponse: Le Conseil communal a refusé en date du 2 septembre 2004 la réponse de la Municipalité à la motion de l'intéressée du 11 septembre 2003, qui relance la Municipalité en date du 8 décembre 2005. Une nouvelle réponse sera donnée au Conseil communal en 2007.

- 5. Motion de M. Olivier Barraud et consorts concernant l'introduction de macarons de parcage, du 30 juin 2004.**

Réponse : En date du 19 mai 2006, la Municipalité a pris acte du rapport du Service de la Sécurité publique portant sur le stationnement avec zone macarons.

Selon ce rapport, les études techniques et les comptages effectués sur l'entier du territoire communal montrent que le nombre de places en stationnement est suffisant. Cette même étude ne conclut ni au fait que la mise en place de stationnements privilégiés (macarons) est nécessaire, ni qu'elle est irréaliste.

La Municipalité considère que la mise en oeuvre des stationnements privilégiés est un objectif important de la législature en cours et sera en mesure de présenter un projet (préavis) d'ici fin 2007.

Actuellement, le dossier est en cours auprès du Centre Technique Communal et la Sécurité publique afin de vérifier l'adéquation des mesures proposées aux besoins de la population renanaise.

6. Motion de M. Christian Widmer et consorts relative à l'étude de construction d'un second étage au collège du Simplon, du 3 mars 2005.

Réponse : Pour faire face au manque de locaux scolaires dans la zone de recrutement du Collège du Simplon, 4 classes ont été implantées, sous forme d'un pavillon provisoire pour la rentrée 2005.

Sous une forme ou une autre, la possibilité d'agrandir le collège du Simplon est à l'étude et s'inscrit dans les projets liés aux nécessités scolaires. Dès lors, c'est dans le cadre de la planification scolaire et des besoins avérés que le Conseil communal sera tenu au courant de l'évolution du dossier.

7. Interpellation de M. Jean-Pierre Rouyet et consorts sur la politique des jardins familiaux, du 26 mai 2005.

Réponse : La Municipalité va s'atteler à définir une politique en matière de jardins familiaux et le résultat de ses réflexions sera transmis au Conseil communal en 2008.

8. Motion de Mme Verena Berseth et consorts relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer, du 29 juin 2005.

Réponse : La réponse a tardé dans la mesure où la Municipalité a souhaité se donner le temps d'examiner les potentiels de développements de l'Office du logement et intégrer, cas échéant, les préoccupations de la motionnaire dans le cadre qui sera donné aux activités futures de cet Office.

Parallèlement, le Comité de direction de l'Arasol mène une réflexion visant à la possible création d'une unité logements au sein du CSR.

Enfin précisons que le parc des logements de secours de la Commune de Renens a été renforcé par l'attribution des petites maisons du Censuy, en attendant les travaux d'agrandissement du Léman.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité se propose d'intégrer les préoccupations de la motionnaire dans les développements qui seront envisagés pour l'Office du logement et il sera ensuite répondu à la motion, dans le courant de l'année 2007.

9. Interpellation de Mme Danielle Pittet demandant à la Municipalité de dresser un inventaire des biens immobiliers, du 29 avril 2004.

Réponse : L'inventaire a été établi. Il a été présenté et commenté à Mme Danielle Pittet avant son départ du Conseil communal, qui recevra une réponse à jour courant 2007.

Postulats, motions et interpellations déposés A PARTIR du 1^{er} juillet 2005 dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi

1. Postulat de Mme Tinetta Maystre intitulé "J'ai une idée" – Chemin des Sens et améliorations diverses, du 6 octobre 2005.

Réponse : La création d'espaces verts au Centre-Ville et dans ses abords fait partie des objectifs de la Municipalité et entre dans le cadre du concept Nature en ville. L'intégration des différentes propositions contenues dans le postulat est en cours d'étude. Il sera répondu à ce postulat dans le courant de l'année 2007.

2. Motion de Mme Christine Sartoretti relative à la création d'un parlement des jeunes, du 26 janvier 2006.

Réponse : La question relative à la création d'un parlement des jeunes fait partie du projet de développement de la politique de la jeunesse. Il sera répondu à cette motion dans le courant de l'année 2007.

3. Motion de Mme Karine Clerc Ulloa intitulée "Un geste de notre Commune, pour une plus grande égalité des chances", du 26 janvier 2006.

Réponse : Cette motion est en cours d'étude par le Conseil communal.

4. Postulat de Mme Tinetta Maystre pour une plus grande sécurité sur les passages piétons, du 26 janvier 2006 / Postulat de Mme Bastienne Joerchel Anhorn pour une plus grande sécurité sur les passages piétons de l'avenue de Longemalle, du 18 mai 2006 / Question de Mme Rosana Joliat relative à la pose de panneaux "passage pour piétons" à l'avenue des Baumettes, du 18 mai 2006 / Intervention de Mme Nicole Divorne, au nom de plusieurs habitants du quartier du Bugnon, pour une plus grande sécurité à la rue du Bugnon au niveau du passage piétons de l'immeuble No 2, du 9 novembre 2006.

Réponse : Le Service de la Sécurité publique vérifie actuellement tous les passages pour piétons de la Commune afin de voir quels sont ceux qui présentent des dangers particuliers. En fonction du degré de dangerosité, des exigences légales et des analyses qui seront effectuées au cours du 1^{er} semestre 2007, une réponse pourra être

apportée dans le courant du 2ème semestre 2007. Cette réponse pourra prendre la forme, si nécessaire, d'un préavis, au cas où des modifications importantes viendraient à être proposées.

5. Postulat de M. Hubert Desboeufs et consorts relatif aux conséquences des engagements liés aux débits potentiels d'une crue de la Mèbre (suite au préavis No 69), du 6 avril 2006.

Réponse : La recherche des éléments de réponse, relatifs notamment au régime des servitudes régissant les cours d'eau qui traversent notre Commune et à leurs accès est en cours. Il sera répondu à ce postulat dans le courant de l'année 2008.

6. Motion de M. Ali Hemma-Devries et consorts demandant que la surface des jardins de Sous-Biondes soit inscrite comme zone non constructible, du 6 avril 2006.

Réponse : La conservation des jardins familiaux de Sous-Biondes fait partie du programme de législation. Il sera répondu à cette motion dans le courant de l'année 2007.

7. Postulat de M. Jean-Jacques Gaudard intitulé "Renens Cité Energie + ", du 6 avril 2006.

Réponse : La réponse au postulat passe par la modification du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) actuellement en train d'être finalisés. Il sera répondu à ce postulat dans le courant de l'année 2007.

8. Vœu de Mme Rosana Joliat relatif à la création d'une "Préavithèque" informatique, du 18 mai 2006.

Réponse : Depuis 2002, la liste des préavis ainsi qu'un certain nombre d'autres informations et interventions du Conseil communal figuraient dans le site www.renens-informis.ch avec accès par mot de passe. Désormais les préavis ont aussi été introduits sur le site www.renens.ch et actuellement il est procédé à des mises à jour du site de la Commune de manière à pouvoir accéder à l'ensemble des documents.

9. Postulat de M. Olivier Barraud intitulé "Inciter les entreprises renanaïses à définir un plan de mobilité", du 15 juin 2006.

Réponse : Les questions posées dans ce postulat touchent différents domaines qui méritent chacun une étude particulière. La Municipalité est consciente de l'importance consistant à imaginer quelques solutions ou prestations que l'intéressé souhaite. Dès lors, une étude complète est nécessaire et il sera répondu à ce postulat dans le courant de l'année 2007.

10. Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulée "Motion TL", du 15 juin 2006.

Réponse : D'autres postulats ont été déposés en début de législature concernant le même sujet, les différentes études nécessaires sont en cours et la Municipalité apportera les réponses durant le 1^{er} semestre 2007.

LEGISLATURE 2006-2011

Interpellations, postulats, motions en cours d'étude DEPUIS le 1^{er} juillet 2006
(Pour les postulats et motions, le délai de réponse est encore en cours)

1. **Interpellation de M. Eugène Roscigno relative à un abaissement de la vitesse de 70 à 50 km/h sur la route de Cossonay, du 7 septembre 2006.**
2. **Motion de M. Olivier Barraud relative à la création d'une commission permanente d'urbanisme, du 7 septembre 2006.**

Réponse : Ce dossier est entre les mains du Bureau du Conseil communal.

3. **Motion de M. Laurent Desarzens visant à résister à l'installation désordonnée et excessive d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal, du 7 septembre 2006.**
4. **Motion de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "La nature sur le toit", du 7 septembre 2006.**
5. **Postulat de Mme Katia Da Silva intitulé "Commune de Renens : une entreprise formatrice !", du 5 octobre 2006.**
6. **Postulat de M. Daniel Rohrbach intitulé "Crédits d'investissement", du 5 octobre 2006.**
7. **Motion de Mme Line Rouyet pour l'interdiction de la publicité en faveur du petit crédit, du 5 octobre 2006.**
8. **Interpellation de Mme Anne Holenweg Rouyet intitulée "Une Maison des cultures ? Du concept à la réalité", du 9 novembre 2006.**

9. **Postulat de M. Raymond Gauthier pour un meilleur horaire pour les lignes de bus TL Nos 30, 32, 33 et 35, du 9 novembre 2006.**
 10. **Postulat de Mme Yvonne Zurcher pour l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires, du 9 novembre 2006.**
 11. **Postulat de M. Laurent Desarzens pour la gratuité des transports publics sur la ligne TL No 7 à Renens, dans la boucle : La Croisée – Av. du 14-Avril – Place Nord de la Gare – Rue de Lausanne – La Croisée, du 9 novembre 2006.**
 12. **Postulat de Mme Nathalie Kocher pour un ramassage organisé du PET et autres matières, du 9 novembre 2006.**
 13. **Postulat de Mme Nathalie Kocher pour la création d'un espace d'hébergement de nuit gratuit pendant l'hiver pour les sans-abri et les personnes en grande détresse sociale. Et pour que Renens s'approche de Lausanne pour mettre sur pied une collaboration pour la création d'une équipe mobile d'aide, du 9 novembre 2006.**
 14. **Interpellation de M. Keita Mady Massire concernant l'interpellation d'un père de famille devant le Centre de Rencontre et d'Animation par la Police, du 14 décembre 2006.**
 15. **Interpellation de M. Daniel Rohrbach intitulée : "Combien sommes-nous ?", du 14 décembre 2006.**
 16. **Postulat de M. Alexandre Goedecke intitulé : "Goulet" à la future place du Marché, du 14 décembre 2006.**
 17. **Postulat de Mme Catheline Reymond intitulé : "Ménager les ressources naturelles en limitant la consommation de papier et, si besoin, en utilisant du papier recyclé", du 14 décembre 2006.**
-

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre acte de la présente communication sur l'état des interpellations, postulats, motions, etc. en suspens au 30 juin 2006 ou en cours d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz